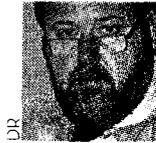


L'ARTICLE DU JOUR

Les syndicats libres en Europe : quel bilan ?

20 ANS APRÈS LA CHUTE DU MUR !

Libe
17-18



BOGDAN HOSSU
Leader syndical roumain,
président
de Cartel Alfa



JEAN-CLAUDE MALLY
Secrétaire général de Force
ouvrière

Quand aurons-nous des normes sociales internationales ?

Libe
17-18

20 ANS APRÈS LA CHUTE DU MUR !



EMILIO GABAGLIO
Secrétaire
général de la
CES (1991-1993)



BERNARD THIBAUT
Secrétaire
général
de la CGT

Les conclusions du G8 soulignent la nécessité de respecter les normes sociales internationales. C'est une position soutenue depuis toujours par le mouvement syndical et qui s'impose aujourd'hui avec la crise. Le langage utilisé par le G8 est quelque peu novateur mais n'aborde pas la question essentielle de l'efficacité juridique des normes issues des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le droit du travail. Contrairement aux règles de l'OMC, ces conventions ne sont pas juridiquement contraignantes. Ce sont des instruments fragiles, dépendant de la volonté politique des gouvernements. On notera que plusieurs Etats n'ont pas ratifié des conventions essentielles, comme celle sur la liberté syndicale et la négociation collective. Le mouvement syndical a tenté d'impliquer les multinationales dans le respect des droits sociaux, confrontant à la réalité les propos sur la responsabilité sociale tenus par les entreprises.

Des accords volontaires ont été conclus entre une dizaine de grands groupes et les fédérations professionnelles internationales correspondantes. Ces accords engageant, pour l'essentiel, les entreprises à s'en tenir aux principes et aux droits fondamentaux du travail, tels que résumés dans la déclaration de l'OIT de 1998. Cela ouvre de nouvelles perspectives mais beaucoup reste à faire par les voies législatives et conventionnelles afin de donner à la mondialisation la dimension sociale qui lui fait cruellement défaut.

La CGT a indiqué dès le début de la crise que la dévalorisation du travail humain constituait une des causes essentielles de la crise. La flexibilité des travailleurs a été présentée comme une exigence moderne et indiscutable. La mise en concurrence des travailleurs au niveau mondial a provoqué un dumping social d'autant plus facile que les normes de l'OIT n'ont pas de caractère contraignant. Le travail informel et l'exploitation des salariés de nombreux pays dans le monde, soumis à de dures conditions de travail et ne bénéficiant que de très faibles garanties, ont connu un développement rapide. L'un des enseignements de la crise est la mise à l'ordre du jour de règles plus contraignantes pour la finance ou la rémunération des dirigeants. Mais cette exigence de règles doit être étendue au droit du travail et au respect de l'environnement.

Dans tous les domaines, il faut que les critères de rentabilité financière ne puissent plus s'imposer de manière exclusive en matière de gestion des entreprises. Les syndicats ont affirmé, à l'occasion des réunions du G20, que les normes de l'OIT devaient avoir la même force que les règles du commerce mondial ou celles s'appliquant à la finance. Ceci suppose des pouvoirs effectifs pour l'OIT. La CGT est engagée avec la CSI pour faire avancer cette exigence. Les mobilisations internationales en faveur du travail décent appuient cette revendication majeure pour une sortie de crise qui puisse être compatible avec un développement humain durable.

La CNS «Cartel Alfa» a été créée en 1990 dans le but de représenter les travailleurs de la Roumanie. Elle a contribué de manière décisive à la transformation du mouvement syndical roumain et à la formation de militants syndicaux expérimentés. A présent, 42 fédérations professionnelles des secteurs publics et privés en sont membres. L'objectif fondamental reste la promotion des intérêts des travailleurs, la justice sociale, la création d'une société démocratique. C'est l'offensive commune pour une Europe sociale. La CNS Cartel Alfa milite pour le travail décent, par la création des nouveaux emplois et l'amélioration des conditions de travail, pour une politique équitable de revenus et pour la stabilité, par le développement du dialogue social.

«Quand les citoyens sont pauvres il est difficile de construire une démocratie», (déclaration de Philadelphie). Pour attirer l'attention des dirigeants sur la nécessité d'adopter d'urgence des mesures pour surmonter la crise, Cartel Alfa va organiser, le 7 octobre, une manifestation dédiée à la célébration de la journée mondiale pour le travail décent. Elle se rallie au mouvement syndical international, en répondant à l'appel de la Confédération syndicale internationale qui a initié le programme. Les syndicats doivent exprimer leurs demandes pour protéger les droits des travailleurs et faire créer des emplois décents, mesures prioritaires dans la lutte contre la crise mondiale.

L'acquis du droit de constituer et d'adhérer au syndicat de son choix avec son corollaire, le droit de négociation collective, a été un des facteurs de l'effondrement de l'URSS. Solidarnosc fut un symbole à l'origine, Liga en Hongrie ou Podpreka en Bulgarie sont des jalons, avec d'autres, de la réappropriation par les travailleurs salariés de l'organisation de la solidarité pour la défense et le progrès de leurs droits. De nombreuses difficultés demeurent. Dans certains cas le retard pris par l'instauration de l'Etat de droit dans les domaines de l'économie, du commerce, de la propriété industrielle et immobilière a miné l'efficacité de l'action syndicale face au développement de larges pans d'économie «grise».

Mais les travailleurs de ces pays et leurs syndicats sont plus encore confrontés aux méfaits du libéralisme économique triomphant et arrogant des années 1990. La confusion savamment entretenue par les tenants du «marché roi», parfois reconvertis du régime précédent, entre totalitarisme collectiviste et réglementation, protection sociale et service public, a justifié la mise en œuvre exacerbée des recettes libérales (déréglementation, capitalisation, privatisation). L'acquis de ces vingt dernières années, celui de notre capacité commune à organiser notre action est plus que jamais indispensable.

En affichant, le 27 août, lors de l'université d'été de la CFDT, leurs connivences et leurs convergences, sans masquer leurs différences, François Chérel et Bernard Thibault ont réussi leur rentrée. Mais le syndicalisme, dans son ensemble, a manqué la sienne. Il souffre d'une panne d'allumage. Par leur complicité, les secrétaires généraux de la CFDT et de la CGT ont lancé un signal clair : la démarche réformatrice, assumée et impatiente chez M. Chérel, subliminale et encore en chantier chez M. Thibault, domine le syndicalisme français. Par l'action et par la négociation, les syndicats veulent des résultats.

Sur fond d'envolée du chômage, la crise ravive plus les inquiétudes et les colères que la combativité

Cette entente nouvelle entre la CGT et la CFDT, toutes les deux décidées à venir à bout du sous-développement syndical français (moins de 5 % de syndiqués dans le secteur privé !), n'ouvre pas un long fleuve tranquille. M. Thibault se prépare, du 7 au 11 décembre à Nantes, à un congrès difficile face à des opposants hostiles à toute compromission avec le réformatisme. Et elle réveille les préventions, voire l'hostilité, des syndicats, qui craignent que la réforme des règles de représentativité, voulue par la loi du 20 août 2008 et déjà mise en œuvre, assure à la CGT et à la CFDT une domination dont ils feraient les frais.

Depuis octobre 2008, huit syndicats – CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA, FSU, Solidaires – ont réussi l'exploit, jusqu'alors inédit, de se réunir dans une intersyndicale – le « G8 » – qui, vaille que vaille, a orchestré, à coups de journées nationales d'action, une mobilisation contre les dégâts sociaux de la crise. Jusqu'à l'été, le « G8 » a tenu bon, alors que dans les entreprises les syndicats se battaient les uns contre les

Analyse

Michel Noblecourt
Editorialiste

autres pour conquérir leur brevet de représentativité : 10 % aux élections professionnelles. Depuis la rentrée, le « G8 » a du plomb dans l'aile. Le 8 septembre, FO et la CFTC, premières victimes de la bataille de la représentativité, ont boudé l'intersyndicale. Elles n'ont pas apprécié la volonté de la CGT de faire du 7 octobre, date d'une journée mondiale pour le « travail décent » organisée par la Confédération syndicale internationale (CSI), une « journée de mobilisation unitaire interprofessionnelle ».

« Ceux qui prophétisent la fin de l'unité syndicale ou l'atonie du mouvement social en cette rentrée se trompent », a aussitôt

Panne d'allumage de rentrée pour le syndicalisme

le Monde
18/09/2009

affirmé M. Thibault. Une intersyndicale est prévue le 28 septembre. La CFTC y sera. Et FO hésitera à continuer la politique de la chaise vide. Mais le contexte – la concurrence dans les entreprises et les congrès de la CGT puis, en juin 2010, de la CFDT – rend hypothétique un rebond du « G8 ».

Les divergences, jusqu'alors tenues en lisère, resurgissent sur les formes d'action et sur le cahier revendicatif. « L'unité d'action n'a pas vocation à être permanente, a martelé Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, dans *Le Parisien* du 7 septembre. Elle peut s'arrêter et reprendre à tout moment. » « Les journées de manif à répétition, ce n'est pas payant », ajoute-t-il. Partisan d'une « grève franche » de 24 heures – récusée par la CGT et la CFDT –, M. Mailly a le même souci que ses homologues : « Comment être efficace syndicalement ? » Mais il refuse totalement la perspective de faire du « G8 » un « bidule permanent, sinon ça veut dire qu'il n'y a qu'un syndicat ».

Le doute monte sur le caractère durable du « G8 ». Pour Jacques Voisin, président d'une CFTC qui a peur de ne pas survivre à la réforme de la représentativité, les « grandes manif », « cela ne sert à rien ». A contrario, Solidaires reste convaincue qu'à un moment « il faudra un mouvement d'ensemble, une grève générale ». « On ne va pas faire grève contre la crise », rétorque M. Chérel. Dans *L'Humanité-Dimanche* du 10 septembre, M. Thibault prévient que « s'il n'y a pas d'unanimité sur la reprise d'initiatives coordonnées au plan national il faudra les envisager avec ceux qui veulent les prendre sur la base de la plate-forme [du G8] ».

L'actionnisme aussi, parce que les syndicats, en tant que tels, face à la crise, a décliner des propositions communes. Là où il y a des plans sociaux, et où la radicalité pointe, ils ne se résignent pas à mettre sous le boisseau la priorité de l'emploi et à centrer leur combat sur la seule majoration des primes de départ. Sur fond d'envolée du chômage, la crise ravive plus les inquiétudes et les colères que la combativité.

L'efficacité va-t-elle être recherchée à travers la négociation ? Le grain à moudre revient. Nicolas Sarkozy retrouve, grâce à son conseiller social, Raymond Soubie, qui est d'autant plus l'interlocuteur des syndicats que François Fillon ne joue pas ce rôle, l'art de la concertation. Il l'a pratiqué sur la préparation du G20 et a accédé à la demande de la CGT d'états généraux de l'industrie. Jusqu'alors aux abonnés absents, au point de laisser Frédéric Saint-Geours, président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie, reprendre la main sur le dialogue social, Laurence Parisot, présidente du Medef, a garni sa hotte de sujets de négociations : le harcèlement au travail, le partage de la richesse et même, pour satisfaire la CFDT, un « Grenelle des retraites ».

Vice-président de la CGPME, Jean-François Veysset s'est déclaré ouvert, mercredi 16 septembre, devant le club Réalités du dialogue social, à un scrutin territorial de branche où les salariés des petites entreprises choisiraient leurs représentants. Et si la négociation donnait plus de résultats que les journées d'action ?

Le Figaro 18/9

ASSURANCE-MALADIE

Les prescriptions des généralistes sont stables, celles des médecins hospitaliers montent.

LA CONSOMMATION de médicaments progresse toujours, mais moins vite. Les dépenses remboursées par la Caisse nationale d'Assurance-maladie (Cnam) n'ont augmenté que de 3,7 % en 2008 – c'est moins que les années précédentes, hormis 2006 quand des baisses de prix massives avaient eu lieu.

Dans le détail, le nombre de boîtes a progressé de 1 %. Les baisses de tarifs imposées aux fabricants et le développement des génériques se traduisent par un « effet prix » de -3 %. Mais un effet « de structure » s'y superpose : les molécules en hausse sont les médicaments « de spécialité » – pour soigner des maladies graves –, souvent innovants et chers. S'y ajoute une hausse inhabituelle des vaccins, due au lancement du vaccin contre le cancer du col de l'utérus.

En revanche, le montant des prescriptions des généralistes est stable (+0,3 %). Les traitements

des pathologies « aiguës », c'est-à-dire de courte durée (grippe, gastro-entérites...), sont même en recul. Le directeur de la Cnam, Frédéric Van Roekeghem, y voit le succès de la « maîtrise médicalisée » menée avec les syndicats de praticiens, qui vise à encourager la « juste prescription ».

« Prime à la performance »

Peut-on aller plus loin dans cette direction ? « Les marges de manœuvre se réduisent », reconnaît Frédéric Van Roekeghem, qui entend néanmoins « lutter contre un phénomène très français » : dès qu'un médicament est générique, un nouveau produit, très voisin mais pas encore copié, est lancé sur le marché avec succès. Le contrat accordant une « prime à la performance », auquel 9 300 généralistes (un sur six) ont déjà adhéré, vise à limiter ce genre de dérives.

Le travail sera plus difficile pour les ordonnances des médecins hospitaliers : l'Assurance-maladie ne sait toujours pas quel médecin prescrit quoi à l'hôpital, et ne le saura pas avant 2011.

OLIVIER AUGUSTE

Les paradis fiscaux multiplient les signes d'ouverture, avant le G20 de Pittsburgh (Etats-Unis), les 24 et 25 septembre. Le ministre du budget, Eric Woerth, se rendra successivement à Andorre, à Saint-Marin et au Liechtenstein, mardi 22 septembre, afin d'y signer des accords d'échange d'informations fiscales. Ces nouvelles conventions doivent aider l'administration française à traquer les fraudeurs. Ceux-ci étaient auparavant protégés par le secret bancaire en vigueur dans ces centres financiers à la fiscalité faible, voire inexistante.

« La déontologie financière doit avancer dans l'ensemble des nations. Les choses s'accélérent avant le G20 de Pittsburgh, et la France est aux avant-postes », déclare au Monde Eric Woerth. De fait, pour garder le leadership de la lutte contre l'opacité des paradis fiscaux à Pittsburgh, après les points marqués au sommet de Londres en avril, la France s'illustre, depuis quelques semaines, par des initiatives fortes... L'annonce médiatisée de la constitution d'une liste de 3 000 personnes soupçonnées d'évasion fiscale en Suisse, élaborée à partir d'enquêtes de l'administration fiscale et de renseignements obtenus de banques lors de contrôles en France, en fait partie.

« Actes d'investigation »

Alors que cette « liste des 3 000 » a suscité critiques et fantasmes, le ministre du budget, qui a pris soin de n'en révéler ni les noms ni l'origine précise, en défend le principe. « J'avais le

L'ARTICLE DU JOUR

Bercy veut créer « un poste de gendarmerie sur toute route menant à la fraude fiscale »

Avant le G20 de Pittsburgh, Eric Woerth, ministre du budget, réitère son souhait de placer la France « aux avant-postes » de la lutte contre l'évasion fiscale

choix entre deux attitudes : ne rien dire et lancer des contrôles fiscaux, ou jouer la transparence, en demandant aux banques de coopérer. C'est ce que j'ai fait », explique-t-il.

M. Woerth ajoute qu'« il s'agit d'une décision collégiale du gouvernement qui va nous permettre de recueillir des milliers d'informations ». « Nous l'assumons pleinement, dit-il. La lutte contre les paradis fiscaux requiert des actes très concrets d'investigation. »

En clair, du point de vue de Bercy, cette liste doit servir d'appât et inciter massivement les titulaires de comptes non déclarés à l'étranger à régulariser leur situation auprès d'une cellule créée à cet effet. Pour se mettre en règle, les contrevenants acquitteront l'impôt dû, des intérêts de retard et des pénalités négociables. Ils échapperont aux poursuites judiciaires.

« Toute personne qui possède un compte non déclaré sera régularisable », déclare M. Woerth. Selon des estimations fiables, entre 100 000 et 200 000 personnes détiendraient des comptes non déclarés à l'étranger, dont une bonne partie en Suisse. Pour l'heure, la liste fait l'objet de vérifications.

Une brigade de vingt-cinq personnes vérifie la réalité de l'information, noms, adresses et numéros de comptes. Elle commence à vérifier si les transferts de capitaux ont été ou non déclarés. Si tel n'est pas le cas, et si les personnes concernées ne se sont pas manifestées auprès du fisc, des contrôles seront lancés.

« Jamais l'administration fiscale n'a eu en sa possession une masse d'informations aussi large et complète », observe-t-on à Bercy. Des rumeurs venues du monde bancaire font état d'une liste qui se dégonfle, essentiellement composée de transferts d'argent identifiés et légaux - émanant, cite-t-on en exemple, de particuliers versant de l'argent sur un compte pour aller skier en Suisse ou pour financer les études de leurs enfants. Mais des spécialistes de la lutte contre l'évasion fiscale font observer qu'« il est rare de posséder un compte en Suisse déclaré ».

Au-delà de la liste, le gouvernement met la dernière main au décret qui permettra à l'administration fiscale de disposer d'un « droit de communication élargi » auprès des banques installées en France,

18/09/2009

pour tous les mouvements financiers vers l'étranger. Ce texte permettra par exemple au fisc d'obtenir une liste complète de clients ayant viré de l'argent vers un pays donné sur une période fixée. « Nous voulons mettre un poste de gendarmerie au bord de toute route menant à la fraude fiscale », résume M. Woerth.

Par ailleurs, des mesures de rétorsion seront prises, en résonance avec le G20, à l'encontre des paradis fiscaux non coopératifs. Certaines, préparées avec la ministre de l'économie, Christine Lagarde, seront intégrées au projet de loi de finances (PLF) pour 2010 à l'automne. Le gouvernement prévoit de sanctionner les entreprises qui continueraient d'y travailler ou y garderaient des comptes en banque. « Nous voulons handicaper les échanges financiers et commerciaux avec les paradis fiscaux », annonce M. Woerth. ■

Anne Michel

SANTÉ

Payés par l'Etat et l'assurance-maladie, les vaccins seront administrés gratuitement. Le gouvernement compte néanmoins faire contribuer les mutuelles et assurances. Les modalités font débat.

Vaccins contre la grippe : les mutuelles mises à contribution

les échos 18/9

Le principe est posé : les mutuelles, assurances et institutions de prévoyance paieront leur part de la campagne de vaccination contre le virus de la grippe H1N1. « Les organismes complémentaires seront amenés à couvrir l'équivalent du ticket modérateur selon des modalités qui seront définies dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale », a annoncé mercredi la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, devant la commission des Affaires sociales de l'Assemblée.

Le gouvernement veut corriger une anomalie qui découle du caractère exceptionnel de cette campagne de vaccination. Pour la grippe saisonnière, les vaccins sont remboursés à 65 % par la Sécurité sociale. Les complémentaires santé prennent en charge la somme restante pour leurs clients. Le circuit est différent pour les vaccins contre le virus H1N1, qui seront disponibles dans quelques semaines. Ils sont payés par l'Etat et l'assurance-

maladie (à 50-50 par le biais d'un établissement public spécifique), et seront inoculés gratuitement dans des centres de vaccination. Ceux-ci ne seront pas équipés pour accepter les cartes Vitale, et les complémentaires ne pourront donc pas intervenir.

Une taxation exceptionnelle

Le gouvernement cherche un moyen pour réintégrer les complémentaires dans le circuit de paiement et, du même coup, réduire légèrement le déficit de l'assurance-maladie. Les modalités exactes seront arrêtées dans les prochains jours.

Certains, au sein de l'exécutif, plaident pour une taxation exceptionnelle des mutuelles. Le coût de la vaccination dépassant 1 milliard d'euros, la contribution des complémentaires atteindrait alors plusieurs centaines de millions. Si l'on considère qu'elles doivent participer à l'ensemble de l'effort national consacré à la vaccination, ce

H1N1 : le coût de l'épidémie en France

Total : environ 1,5 milliard d'euros

Vaccins	808 millions
Masques, seringues, gestion des déchets	328 millions
Personnel de santé pour la vaccination	240 millions
Suivi des personnes vaccinées (courrier, informatique)	53 millions
Campagnes de communication de l'Inpes	7 millions

« Les Echos » / Source : ministère de la Santé

Le coût de la vaccination dépasse 1 milliard d'euros.

qui peut se justifier étant donné que 92 % des Français ont une mutuelle.

Déjà lourdement taxées sur leur chiffre d'affaires, les mutuelles et assurances ne l'entendent évidemment pas de cette oreille. La décision d'acheter des vaccins

pour l'ensemble de la population a été prise par le seul gouvernement, plaident-elles. « Nous sommes évidemment prêts à prendre en charge le ticket modérateur, mais uniquement pour nos ressortissants », explique Jean-Michel Laxalt, qui préside l'Unocam, (mutuelles, assurances, institutions de prévoyance).

Il faudrait donc identifier précisément les personnes qui ont été vaccinées afin que les complémentaires puissent « rembourser » l'Etat et l'assurance-maladie de la part qui leur revient pour leurs ressortissants. L'Unocam refuse une taxe qui ne reposerait que sur une évaluation de la population qui se ferait effectivement vacciner.

VINCENT COLLEN